

à l'attention de Madame la Présidente de la Commission d'enquête

Argand <pm.argand@wanadoo.fr>

jeudi 26 juillet 2018 à 15:45 réception

À : enquetepublique.stphilibert@orange.fr

Madame la Présidente,

Je vous remercie de m'avoir reçu et écouté le 24 juillet.

Résidant au 30 de la route dite "de Quehan" à Saint Philibert, il me semble important de rappeler que cette route emprunte le tracé du GR 34 (cf; carte IGN – GR 34 – 13 - La Trinité Crach Auray). Or cette route tend à devenir une voie de liaison automobile très fréquentée entre Saint-Philibert Crach et Auray. La beauté du site sur une bonne partie de cette route et surtout la sécurité justifient qu'une zone réservée aux vélos y soit délimitée sans tarder. Cette route, qui était indiquée comme "itinéraire cycliste recommandé" il y a quelques années, est en effet devenue très dangereuse pour les vélos, la vitesse autorisée y étant sur plusieurs tronçons de 70 kms heure.

Sur la route de Kernevest, la zone dite de Port Dun est déjà peu réussie (esthétique contestable et obstacle à la circulation). Il est donc très important d'être vigilant sur ce qui y sera réalisé. Si cette zone devait être agrandie, ce devrait être à des conditions particulièrement strictes.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pierre-Marie ARGAND



Garanti sans virus. www.avast.com